



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Si nous avons pu, parfois, ces dernières semaines comprendre le report d'instances devant se tenir au même moment que des annonces gouvernementales concernant la crise sanitaire étaient dévoilées, il n'en va pas de même pour l'annulation du CTSD « carte scolaire » dit d'ajustement initialement prévu le 11 juin.

En effet, alors que vous justifiez ce report par la période de réserve électorale dans le cadre des élections municipales, nous ne comprenons pas que l'invitation à ce CTSD du 11 juin nous soit parvenue le 2 juin, date à laquelle le second tour de ces élections était déjà connu puisqu'il a été fixé par le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020.

Pourquoi avoir programmé ce CTSD au 11 juin, alors que le calendrier politique était déjà connu ?

Ce report est aussi contestable dans la mesure où ce second tour des élections municipales ne concerne que 66 communes sur les 506 que compte notre département. Repousser ce CTSD au 30 juin pénalisera l'ensemble des écoles en attente d'une mesure de carte scolaire, les mettra dans une situation plus que délicate quant à l'organisation de la rentrée prochaine (répartitions, commandes, etc.). Après des semaines de tensions liées à la situation sanitaire, il faudra dans de nombreuses écoles procéder, dans l'urgence, à des changements à la veille de la période estivale.

Nous pensons qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable d'ajouter cette difficulté à toutes celles rencontrées depuis le début de cette crise que nous traversons. Une fois de plus, nous le répétons, le temps politique ne doit pas être celui de l'école, c'est pourquoi nous vous demandons de maintenir la date du 11 juin pour ce CTSD « carte scolaire » dit d'ajustement.

Enfin, Madame l'Inspectrice d'Académie, comme nous vous l'avons écrit dans un précédent courriel (toujours sans réponse à ce jour), puisque selon votre volonté, le présentiel s'impose à tous les personnels enseignants du premier degré quand les écoles sont ouvertes, exception faite de celles et ceux qui en seraient dispensés administrativement, nous ne comprenons pas pourquoi les instances académiques devraient continuer de se dérouler en visioconférence. Quelle que soit la date que vous retiendrez, finalement, nous demandons à ce que ce CTSD se déroule en présentiel.

Veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie en notre attachement au service public d'éducation et à notre implication y compris en temps de crise.

